



CHSCT A du 7 novembre 2018

Déclaration liminaire de la FSU Nord-Pas de Calais

Madame le Recteur, Mesdames messieurs les membres du CHSCT A

Le gouvernement multiplie depuis un an les attaques brutales contre la Fonction Publique : suppressions de postes et recours massif aux contractuels annoncés, casse des statuts et mise en concurrence des agents par la rémunération au mérite, fusion des académies, démantèlement et menaces de fermeture de structures (DRONISEP, CIO notamment), entre autres mesures. Toutes ces réformes en profondeur vont considérablement impacter les métiers et les conditions de travail. Pourtant aucun de ces projets n'est préalablement étudié au CHSCT A à l'aune de la question des conséquences sur les personnels. Nul doute que ces réformes vont engendrer des risques supplémentaires qu'il est facile de prévoir et que l'on pourrait éviter. Le principe premier de la prévention n'est-il pas d'éliminer les risques ? La FSU dénonce cet état de fait.

Nous dénonçons également l'enterrement programmé des CHSCT qui sont d'ores et déjà exclus de l'examen préalable de toutes les réformes et de tous les projets importants dans notre académie. Le CHSCT académique ne doit pas être une instance qui se contente d'étudier les bilans annuels. Le CHSCT A doit pouvoir s'emparer et questionner les conditions d'exercice des métiers dans l'éducation nationale. **Ainsi la FSU s'interroge sur la non présentation du rapport d'enquête relatif à la tentative de suicide survenue au collège Moulines le 5 juillet 2016.** C'est pourtant en partant de la réalité de terrain que l'on pourra avancer mais cela demande une transparence totale, une volonté de percevoir les choses telle qu'elles sont et la mise en œuvre d'actions visant à améliorer réellement les conditions d'exercice.

En attendant, sur le terrain, les difficultés s'accumulent et les conditions d'exercices de nos collègues se détériorent et ce ne sont pas les 2 650 suppressions de postes prévus dans le second degré à la rentrée 2019 qui vont améliorer les choses.

Les récents événements à Créteil ont mis en lumière cette absence de prise en compte de la parole des personnels, partiellement exprimée à travers le hashtag « pas de vague ».

Et ce qui en ressort fortement, c'est le sentiment d'abandon et le déni de l'institution. Pourtant un arsenal de textes législatifs existent déjà et sont censés protéger les personnels. Les nombreux témoignages mettent en lumière que les mesures de prévention tertiaires (c'est-à-dire une fois que l'accident a eu lieu) sont plus ou moins appliquées. En témoignent les fiches de registres SST qui arrivent dans les DSDEN et qui trouvent parfois comme unique réponse :

« le fait n'a pas été signalé par le chef d'établissement »,

« le personnel a-t-il été contacté ? »,

« a-t-il reçu l'accompagnement nécessaire ? ».

Il est de la responsabilité de l'institution d'apporter une toute autre réponse aux agents qui la sollicitent.

Rappelons que le CHSCT a vocation à se concentrer sur la prévention des risques et que trop souvent, nous alertons pour faire appliquer les protocoles de réparation. Cette situation n'est plus tenable.

Ainsi pour la FSU, en plus des sanctions nécessaires pour répondre à ces violences, il est tout aussi vital de donner les moyens aux équipes éducatives de prévenir les violences. Les problèmes de fond ne pourront être traités que par des mesures éducatives mises en œuvre par un encadrement indispensable. L'Éducation nationale se doit de donner les moyens aux équipes de travailler dans de bonnes conditions afin que tous les jeunes accèdent à des

savoirs ambitieux. Il est par conséquent essentiel de s'appuyer sur l'expertise des personnels, d'entendre leurs demandes et de les renforcer dans leur rôle. Il est parallèlement urgent de renoncer au management par les chiffres qui conduit à l'augmentation de la conflictualité au nom de la performance réduite à l'atteinte des objectifs éloignés de la réalité de terrain.

La FSU regrette d'en être arrivé à cette situation, ce n'est pourtant pas faute d'avoir alerté sur l'état de mal-être des personnels et d'avoir relayé les difficultés de terrain devenues le quotidien de la plupart des agents. Nous espérons que ce CHSCT A sera l'occasion d'avoir de nouvelles réponses en adéquation avec les besoins des personnels.